



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 29969

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la récente étude de l'IFEN (Institut français de l'environnement) faisant apparaître que 10 000 communes sont directement menacées par un risque naturel, mais ne font pas l'objet d'un plan de prévention des risques (PPR). Selon cette étude, 2 000 communes sont dotées d'un document de prévention (PPR), tandis que 2 000 autres plans sont en chantier. Pour atteindre l'objectif de 10 000 communes avant 2010, les préfetures ont identifié notamment celles qui sont susceptibles d'être affectées par un risque naturel. Aussi lui demande-t-il la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à inciter (et à aider) les communes à se doter d'un plan de prévention des risques.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en place des plans de prévention des risques naturels (PPR). En 1998, une programmation à cinq ans des PPR a été effectuée avec l'aide des préfetures. Il en ressort que 5 000 PPR pourraient être approuvés d'ici à 2005. Pour cela, trois conditions sont indispensables : des moyens financiers adéquats : le budget du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement consacré à l'information préventive et aux PPR a été augmenté de 50 % en 1999 pour permettre une accélération des procédures. Toutefois ce budget de 67 millions de francs en 1999 ne suffit pas pour répondre positivement à toutes les demandes. Aussi un accroissement des moyens est-il également envisagé l'an prochain. Une mobilisation des moyens humains nécessaires : la procédure PPR est conduite par les services déconcentrés de l'Etat (DDE, DDAF, services RMT, DRIRE). Le ministère, dans les discussions qu'il a avec ces services, insiste sur la mobilisation nécessaire des moyens humains pour réaliser l'objectif annoncé. Une concertation avec les collectivités locales : la concertation avec les collectivités locales est systématiquement rappelée dans les guides méthodologiques et formations consacrées aux PPR.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29969

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2915

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4266